



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2016-019

PUBLIÉ LE 10 MAI 2016

# Sommaire

## **74\_CH\_Centre hospitalier Sallanches-Chamonix**

74-2016-05-01-001 - 2016-11 Délégation signature SM à V PETIT (1 page)

Page 3

74\_CH\_Centre hospitalier Sallanches-Chamonix

74-2016-05-01-001

2016-11 Délégation signature SM à V PETIT



Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc  
Direction Générale

## DECISION N° 2016 - 11

### DELEGATION DE SIGNATURE

**Monsieur Stéphane MASSARD, DIRECTEUR DES HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC,**

- VU** les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du CNG du 16 janvier 2013 nommant Monsieur Stéphane MASSARD, Directeur des Centres Hospitaliers de Sallanches et Thonon les Bains à compter du 1<sup>er</sup> février 2013

### DECIDE

**ARTICLE 1** Donne délégation de signature à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, à Madame Valérie PETIT, Adjoint des Cadres – Responsable des Ressources Humaines, pour signer en son nom les documents normalement soumis à sa signature en qualité de Chef d'Etablissement dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines pour ce qui concerne le personnel non médical.

**ARTICLE 2** Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de rendre compte à la Direction Générale des opérations effectuées

**ARTICLE 3** Le Titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation.

**ARTICLE 4** Le Directeur des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Spécimen de la signature de  
**Madame Valérie PETIT**

Fait à Sallanches, le 1<sup>er</sup> mai 2016

Le Directeur



Stéphane MASSARD

Centre Hospitalier Intercommunal  
Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc  
Siège Administratif : 380 Rue de l'Hôpital – B.P. 118 – 74703 SALLANCHES Cedex  
☎ 04 50 47 30 30 – 📠 04 50 47 30 73 – EMAIL : [hmb@ch-sallanches-chamonix.fr](mailto:hmb@ch-sallanches-chamonix.fr)